

SEANCE DU 9 juillet 2020

Le neuf juillet deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVÉAU, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVÉAU, Sophie DAUBERT, Jacky LEBANNIER, Bruno LEFAIVRE, Sylvain LE GRAËT, Jean-Pierre MARTIN, Patrick MOURIN, Caroline TROTABAS, Betty VANHOUTTE, Angélique BRAULT formant la majorité des membres en exercice.

Arrivée de Céline MAHIEU à 18h40 - Arrivée de Benoît VERGER à 18h45 - Arrivée de Colombe PAPIN à 18h50 - Arrivée de Lucille FERNANDEZ et Anthony RAIMBAULT à 18h55

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Angélique BRAULT

APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020.

ORGANISATION DES COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Commission Affaires sociales : TROTABAS Caroline -

Commission Culture/Tourisme/Patrimoine : TROTABAS Caroline -

Commission Eau/Assainissement/Voirie : LEBANNIER Jacky

Commission Environnement et Développement durable : MOURIN Patrick - LEBANNIER Jacky

Commission Enfance/Jeunesse/ Sport : MAHIEU Céline -

Commission Développement économique/Habitat/Urbanisme : LE GRAËT Sylvain -

Commission Communication/ Développement numérique : MAHIEU Céline -

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN-COURS

1) Sanitaires salle polyvalente

Une consultation a été lancée le 18/02/2020

Rapport analyse des offres :

Estimation HT : 51 704 €

Offres retenues HT : 48 495,14 €

PLAN DE FINANCEMENT AJUSTE AU 06/07/20

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Frais de publication	687,52 €	Etat DETR 2019	15 735,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 400,00 €	Autofinancement	40 589,16 €
Travaux	48 495,14 €		
Contrôles	1 741,50 €		
TOTAL DEPENSES HT	56 324,16 €	TOTAL RECETTES	56 324,16 €

Durée des travaux : 4 mois

Date début des travaux : courant juillet 2020. Monsieur le Maire souhaite que les démolitions interviennent avant les congés des entreprises et une fin des travaux au 15 novembre 2020.

Donc pas de location de salle de juillet à mi-novembre 2020.

Pour information, l'année 2020, en terme de location sera une année quasiment blanche.

2) Travaux rue des Sencies

- Travaux enfouissement des réseaux

PLAN DE FINANCEMENT AU 06/07/20

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Travaux TEM	107 103,00 €	Autofinancement	107 103,00 €
TOTAL DEPENSES HT	107 103,00 €	TOTAL RECETTES	107 103,00 €

Situation sur avancement des travaux : les travaux devraient être terminés mais au vue de la situation économique du moment, il reste encore le réseau télécommunication (Orange) à terminer.

- Travaux de réaménagement de la Rue des Sencies après travaux enfouissement

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 novembre dernier, a validé une étude relative à l'aménagement de sécurité de la traverse de l'agglomération de cette dernière.

Afin d'ajuster l'estimation prévisionnelle de ces travaux, et au vu de l'étude de structures de chaussée, diligentée par le Département faisant suite à une rencontre en date du 19 décembre 2019 entre les élus de Bouère, le Cabinet PRAGMA chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération et l'Agence Technique Départementale Sud, un courrier a été adressé le 22 juin dernier au Conseil Départemental, pour une prise en charge des travaux suivants :

- Décaissement de la Rue des Sencies pour la réalisation d'une voirie lourde
- Tranchées béton pour l'adduction d'eau potable et eaux pluviales

PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE N°1 AJUSTE AU 06/07/20

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	173 077,00 €	Amende de Police	10 000,00 €
Honoraires Bureau d'Etudes	20 273,85 €	Autofinancement	192 000,00 €
Divers et imprévus	8 649,15 €		
TOTAL DEPENSES HT	202 000,00 €	TOTAL RECETTES	202 000,00 €

3) Effacement réseaux Rue Georges Brassens et Rue de la Gare

Lors d'une rencontre avec Territoire d'Energie Mayenne (TEM), il a été évoqué la possibilité d'étudier un éventuel enfouissement des Réseaux basse tension / Télécommunication et Eclairage public pour 2020, qui concernerait la Rue Georges Brassens et la rue de la Gare.

Estimation TEM du 11/10/2019 :

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	102 050,00 €	76 537,50 €	5 102,50 €	30 615,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	44 250,00 €	8 850,00 €	2 212,50 €	37 612,50 €
3 -Eclairage public (HT)	47 100,00 €	11 775,00 €	2 355,00 €	37 680,00 €
TOTAL GENERAL	193 400,00 €	97 162,50 €	9 670,00 €	105 907,50 €

Lors de sa séance du 7/11/2019, le Conseil Municipal, a décidé de poser sa candidature pour 2020 pour la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, mais la décision définitive (positive ou négative) interviendrait qu'après les échéances électorales.

A ce jour, il convient de décider si la commune de BOUERE maintient sa candidature avec un engagement de début de travaux fin 2020 et valide le plan de financement proposé tel que présenté.

Après exposé, Monsieur LEBANNIER Jacky regrette qu'autant de fonds publics soient dépensés dans de tels travaux. Monsieur Maire explique que la municipalité cherche à rendre la commune plus attractive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par le vote suivant :

POUR = 13 CONTRE = 1 ABSTENTION = 1

- De maintenir la candidature de la commune de BOUERE concernant les travaux pour la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public de la rue Georges Brassens et rue de la Gare
- De valider le plan de financement et la participation de la commune de BOUERE tels que définis ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en d'absence, un adjoint, à signer tout acte ou pièces inhérentes au dossier.

4) Restauration des vitraux de l'Eglise

Pour information, il est rappelé au conseil municipal que 3 Vitraux ont déjà fait l'objet d'une restauration en 2018.

Dans le cadre des prévisions budgétaires 2019, le Conseil Municipal a inscrit la dépense liée à la restauration des vitraux de l'Eglise. Le devis des Ateliers BARTHE-BORDEREAU s'élève à la somme de 40 679,37 € HT.

Lors du conseil municipal du 3 décembre 2019, le plan de financement a été approuvé et Monsieur le Maire a été autorisé à déposer des demandes de subventions près de l'ETAT, la Région et du Conseil Départemental.

PLAN DE FINANCEMENT AJUSTE AU 06/07/20

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	40 679,00 €	CD53 (30 %) des Travaux	12 204,00 €
Sécurisation extérieure	1 456,00 €	Région (30 %) des Travaux et sécurisation	12 640,00 €
Valorisation du temps agent technique pour la sécurisation extérieure	2 864,00 €	Fondation du Patrimoine (11 %) des Travaux et sécurisation	5 000,00 €
		Autofinancement (34 %) des Travaux et sécurisation	15 155,00 €
TOTAL DEPENSES HT	44 999,00 €	TOTAL RECETTES	44 999,00 €

Début d'année 2020, Madame TROTABAS Caroline a pris contact près de la fondation du Patrimoine et à ce titre, il convient de valider le souhait de la municipalité de passer par une collecte de dons de la Fondation du patrimoine qui se déroulera sous forme de souscription dont le lancement est prévu le 1^{er} septembre 2020 à 18H30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Valider le souhait de la municipalité de passer par une collecte de dons de la Fondation du patrimoine qui se déroulera sous forme de souscription pour la restauration de vitraux de l'Eglise.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou en d'absence, un adjoint, à signer tout acte ou pièces inhérentes au dossier.

5) Proposition de liste de la CCID

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal est invité à établir la liste à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal

Composition de la commission :

- Président de la commission : Le Maire
- 6 titulaires
- 6 suppléants

Durée du mandat : durée du mandat du conseil municipal

Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départementale des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

24 noms doivent être proposés.

Proposition de la liste de Commissaires :

- TITULAIRES :
 - LEVILLAIN Jean-Michel - GUITARD Claude - DE SAINT LUC Gilles (propriétaire de bois) - ORHON Marie-Françoise - TROTABAS Caroline - VANHOUTTE Betty - LEBANNIER Jacky - OUALET Thierry - DENOUE Jean-Claude
- SUPPLEANTS :
 - FOURNIER Michel - MOURIN Patrick - MAHIEU Céline - GENDRY Georges - HAMET Jérôme - LAMBALLAIS Claude
- TITULAIRE HORS COMMUNE :
 - BLANCHOUIN Didier
- SUPPLEANT HORS COMMUNE :
 - LESAGE Rolande

VOLET « HABITAT » FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Un fonds de concours de 10 000 € par projet et par commune en lien avec le volet « HABITAT » est proposé par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, ayant pour objectif de remettre sur le marché locatif des logements vacants de plus d'un an. Ce fonds de concours s'arrêtera au 31 décembre 2020.

A ce titre, l'immeuble GASNIER sis 9 rue des Sencies remplit les conditions de vacance et par conséquent, une offre d'acquisition par la commune pourrait être proposée.

Aussi, une pré-étude de démolition pourrait être entreprise afin de raser le bâtiment pour une reconstruction de 3 à 4 logements via MAYENNE HABITAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire une offre d'acquisition près des propriétaires de l'immeuble sis 9 rue des Sencies, afin que la commune puisse solliciter avant le 31 décembre 2020, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant 10 000 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en d'absence, un adjoint, à signer tout acte ou pièces inhérentes au dossier.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Concernant les STECAL suivants, le conseil municipal décide de :

- STECAL Bourneuf :

REDUIRE le zonage comme suit sur le plan présenté ci-dessous :



Parcelles n° 301, 303, 306, 307, 308, 356, 357, 358, 414, 424, 670 et 1057

- STECAL Maison Neuve :

Il s'agit d'une très importante entreprise de travaux agricoles, le zonage a été réalisé en prenant en compte les bâtiments actuels et les aires empierrées et en aucun cas des terres agricoles.

DECIDE le maintien de cette zone.

- STECAL Les Beyardières :

DECIDE la suppression de cette zone.

- STECAL La Préhouillère :

Il s'agit de la reprise de l'existant, ferme avec vente en direct et réalisation d'hébergements atypiques dissiminés sur cette zone.

DECIDE le maintien de la zone.

- STECAL La Blandinière :

Il s'agit d'une entreprise de travaux publics et agricoles.

DECIDE le maintien de la zone afin de permettre juste l'extension du bâtiment existant.

- STECAL Les Vignes :

Le conseil municipal a diminué la surface existante pour permettre une extension vers le bourg avec en projet la réalisation d'un cheminement doux vers l'agglomération et à terme rendre constructible l'autre parcelle pour permettre de créer une continuité de l'agglomération.

DECIDE la suppression de cette zone.

ORGANISATION POTS ACCUEIL VILLAGE VACANCES NATURE ET JARDIN

Au vu des circonstances Covid et des dernières mesures préfectorales (pas de rassemblement de plus de 10 personnes) un pot d'accueil sera organisé à partir du samedi 18 juillet prochain. Il convient de compléter le tableau pour la période d'août :

Samedi à 18 H00	Permanence Elus assurée par
18-juil	TROTABAS Caroline
	DAUBERT Sophie
25-juil	PAPIN Colombe
	MOURIN Patrick
01-août	VANHOUTTE Betty
	TROTABAS Caroline
08-août	BRAULT Angélique
	CHAUVEAU Jacky
15-août	VERGER Benoît
	LEFAIVRE Bruno (à confirmer)
22-août	MARTIN J-Pierre
	MOUIN Patrick
29-août	RAIMBAULT Anthony
	MAHIEU Céline

ADHESION AU TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2020 décidant d'adhérer au TEM53 pour sa compétence éclairage public,

Vu l'article L5214-21 du CGCT précisant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,

Considérant la possibilité offerte aux EPCI d'adhérer au syndicat (TEM) en lui transférant une compétence optionnelle

Considérant la compétence optionnelle de l'éclairage public de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez dans les zones d'activités économiques de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Syndication Territoire d'Energie Mayenne,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous document et acte utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier

DATES A RETENIR

10/07/20 et 14/08/20 : Marchés de producteurs locaux - Halle couverte

11/09/20 : Marchés de producteurs locaux - Halle couverte avec feu d'artifice selon si les conditions sanitaires du moment le permettent

Lors des prochains marchés, la buvette sera assurée par :

- 10/07/20 - BOUERE EVENEMENT

Pour août et septembre, les autres associations seront sollicitées.

La séance est levée à 20H20.